

CONCOURS 2021 / Pianiste Répétiteur – Chef de Chant pour l'OPERA de Marseille

Lundi 22 Novembre 2021 / Foyer Danse de l'Opéra de Marseille

Tour 1 : (derrière paravent) / tour éliminatoire

5min par candidat

1) une pièce pianistique au choix du candidat (d'une durée MAXIMUM de 3 minutes)

2) un extrait d'ouverture d'Opéra parmi une liste imposée de 3 titres (le candidat doit préparer les 3 extraits et le jury annoncera l'ouverture à présenter) / Edition retenue & Transcription au CHOIX du candidat

- ouverture de **Obéron de C.M. Weber**, à partir de la mesure 158 (Ré Majeur **pp**) jusqu'à la fin

- ouverture de **Don Pasquale de G. Donizetti**, à partir du chiffre [5] **Più allegro** (jusqu'à la fin)

- ouverture de **Idomeneo de W.A. Mozart**, à partir de la mesure 93 (jusqu'à la fin)

1^{er} vote du jury à l'issu du 1^{er} tour

Tour 2 : (derrière paravent) / tour éliminatoire

5min par candidat

1) un extrait lyrique à jouer et chanter parmi 3 scènes imposées (le candidat doit préparer les 3 scènes et doit pouvoir chanter n'importe quelle rôle / le jury annoncera la scène à jouer ET le rôle à chanter en même temps)

- Atto Primo / Parte Prima de **Falstaff de Verdi** "Falstaff, Olà !", du début de l'opéra jusqu'à « chi ha vuotate le tasche a quel Messere ? » inclus / arrêt sur le chiffre [5]

- quintette de **Carmen de Bizet** "Nous avons en tête une affaire" à partir de «Carmen, mon amour tu viendras » (Le Remendado & Le Dancaïre) jusqu'à la fin du quintette

- 1ère scène de **La Flûte Enchantée de Mozart** "Zu hilfe; zu hilfe » à partir de «Stirb, Ungeheur ! Durch unsre Macht !» (l'entrée des 3 dames) jusqu'à « Nein nein das kann nicht sein » (inclus) / arrêt sur l'Allegro à 2 en Do Majeur

2) un déchiffrage piano 'en direct' (avec une lecture de partition de 2min (sans jouer))

2nd vote du jury à l'issu du 2nd tour

Tour 3 : à 14h AVEC le Choeur de l'Opéra

15min par candidat

1) faire travailler pendant 10min un pupitre du Choeur de l'Opéra sur un extrait choral = cet extrait sera communiqué aux candidats 15 jours avant le Concours (le Choeur, lui, sera en premier déchiffrage)

2) accompagner pendant 5min un partiel du Choeur de l'Opéra sous la direction du Chef de Choeur sur un extrait choral = cet extrait sera également communiqué aux candidats 15 jours avant le Concours



DOSSIER INSCRIPTION – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MARSEILLE

PIANISTE RÉPÉTITEUR (3e catégorie), pour l'Opéra de Marseille

Dossier à compléter et à retourner (par mail) au plus tard le Vendredi 12 Novembre 2021

Mme M.

NOM (en capitale):

PRÉNOM :

Nationalité:.....

Date de naissance :Lieu.....

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Mobile :

E-mail :

DIPLÔMES MUSICAUX (préciser le lieu et l'année d'obtention) :

.....

EMPLOIS ANTÉRIEURS (au sein d'un orchestre) :

.....

EMPLOI ACTUEL (préciser le poste occupé et la date de prise en fonction) :

.....

PROGRAMME

Tour 1 : (derrière paravent) / tour éliminatoire

1) une pièce pianistique au choix du candidat (d'une durée MAXIMUM de 3 minutes)

2) un extrait d'ouverture d'Opéra parmi une liste imposée de 3 titres (le candidat doit préparer les 3 extraits et le jury annoncera l'ouverture à présenter) / Edition retenue & Transcription au CHOIX du candidat

- ouverture de Obéron de C.M. Weber, à partir de la mesure 158 (Ré Majeur pp) jusqu'à la fin

- ouverture de Don Pasquale de G. Donizetti, à partir du chiffre [5] Più allegro (jusqu'à la fin)

- ouverture de Idomeneo de W.A. Mozart, à partir de la mesure 93 (jusqu'à la fin)

1er vote du jury à l'issue du 1er tour

Tour 2 : (derrière paravent) / tour éliminatoire

1) un extrait lyrique à jouer et chanter parmi 3 scènes imposées (le candidat doit préparer les 3 scènes et doit pouvoir chanter n'importe quel rôle / le jury annoncera la scène à jouer ET le rôle à chanter en même temps)

- Atto Primo / Parte Prima de Falstaff de Verdi "Falstaff, Olà !", du début de l'opéra jusqu'à « chi ha vuotate le tasche a quel Messere ? » inclus / arrêt sur le chiffre [5]

- quintette de Carmen de Bizet "Nous avons en tête une affaire" à partir de « Carmen, mon amour tu viendras » (Le Remendado & Le Dancaïre) jusqu'à la fin du quintette

- 1ère scène de La Flûte Enchantée de Mozart "Zu hilfe; zu hilfe » à partir de « Stirb, Ungeheur ! Durch unsre Macht ! » (l'entrée des 3 dames) jusqu'à « Nein nein das kann nicht sein » (inclus) / arrêt sur l'Allegro à 2 en Do Majeur

2) un déchiffrage piano 'en direct' (avec une lecture de partition de 2min (sans jouer))

2ème vote du jury à l'issue du 2nd tour

Tour 3 : AVEC le Choeur de l'Opéra

1) faire travailler pendant 10min un pupitre du Choeur de l'Opéra sur un extrait choral = cet extrait sera communiqué aux candidats 15 jours avant le Concours (le Choeur, lui, sera en premier déchiffrage)

2) accompagner pendant 5min un partiel du Choeur de l'Opéra sous la direction du Chef de Choeur sur un extrait choral = cet extrait sera également communiqué aux candidats 15 jours avant le Concours

Comment avez-vous pris connaissance de ce concours :

Affiches Bouche à oreille Presse :lesquelles ?

Site Internet : lequel ?

Je désire me présenter au concours de recrutement d'un **Pianiste Répétiteur (3^{ème} catégorie)** au sein de l'Opéra de Marseille, **le Lundi 22 Novembre 2021** à 9 heures.

Par la présente, je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours dont j'ai pris connaissance.

Fait à, le Signature

RÈGLEMENT DU CONCOURS – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MARSEILLE

PIANISTE REPETITEUR (3^{ème} Catégorie), Opéra de Marseille

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Le musicien retenu devra impérativement produire à l'Administration de l'Orchestre, les pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Pour les candidats étrangers, copie de la carte de séjour et du permis de travail.

2. Date de prise de fonction : **le Mardi 1^{er} Février 2022**

3. La rémunération mensuelle brute (Traitement de base) est celle de 3^{ème} catégorie : **2924,08 €**

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront impérativement retourner le formulaire ci-joint dûment complété et signé au plus tard le **Vendredi 12 Novembre 2021**, si possible par mail à cattali@marseille.fr, ou à défaut (**cachet de la poste faisant foi**), par courrier adressé à :

Opéra de Marseille – Régie du CHŒUR - Cécile ATTALI
2 rue Molière – 13233 Marseille Cedex 20 – France

Les candidats inscrits recevront par e-mail une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. Les frais de séjour, de déplacement et de repas sont à la charge du candidat.

7. Le concours aura lieu :

Le Lundi 22 Novembre à partir de 9h au « Foyer de la Danse » de l'Opéra de Marseille (2 rue Molière – 13001 Marseille – France).

8. Les candidats seront convoqués à 8h30 pour un tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour le 1^{er} tour. Entre chaque tour un nouveau tirage au sort sera effectué afin de déterminer l'ordre de passage du tour suivant.

9. Les 2 premiers tours auront lieu derrière paravent. Le troisième et dernier tour se fera sans paravent. La liste des candidats sélectionnés pour le tour suivant est communiquée à la fin de chaque épreuve.

10. Le jury, en fonction des résultats obtenus, se réserve le droit de ne pas pourvoir le poste.

11. Le jury est placé sous la présidence du Maire de la Ville de Marseille ou son représentant, l'adjoint délégué à l'Opéra, ou, à défaut, son représentant. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le jury est souverain et ses décisions sont prises par vote à huit clos. Le procès-verbal est établi sur-le-champ.

12. Le musicien retenu sera recruté sous contrat à durée déterminée à temps plein, selon la réglementation de la Fonction Publique Territoriale. Le premier contrat sera établi pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. La décision de renouvellement ou non renouvellement du contrat sera notifiée à l'intéressé par la Direction de l'opéra deux mois avant l'échéance du dit contrat.

13. Les conditions de travail sont régies par le règlement d'orchestre qui sera disponible en consultation le jour du concours.

14. Le musicien est soumis à la règle de la priorité absolue envers l'Orchestre Philharmonique de Marseille.